

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 1^{er} juillet 2019

Service du pilotage et de l'évolution des services
Institut de formation de l'environnement (Ifore)

Nos réf. : MG 2019 - 12

Affaire suivie par : monique.gauch@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 95 43

Objet : Consultation relative à l'actualisation et à l'animation d'une formation sur la "Gestion de l'impact environnemental et sanitaire en situation post-accident"

Préambule

L'Institut de formation de l'environnement (Ifore), service à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire, a pour mission de favoriser l'émergence d'une culture commune du développement durable parmi les agents de l'État.

Rattaché au Service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) au sein du Secrétariat Général, l'Ifore a pour vocation d'accompagner les transformations de l'action publique, au service de la transition écologique et plus généralement de l'innovation publique.

Nous proposons différents outils pédagogiques parmi lesquels des formations, visant à donner des ressources et des clés pour agir.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'organisation et la coopération inter services face à une situation post accidentelle (risques technologiques). Elle nécessite le développement de nouveaux modes de travail et d'outils afin de favoriser une meilleure efficacité professionnelle.

1- Objet de la consultation

Prestations attendues:

Mise à jour et animation d'une formation sur la "Gestion de l'impact environnemental et sanitaire en situation post-accident".

Cette formation répond aux **objectifs** suivants :

- Intégrer dans les missions de l'inspection une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires suite à la survenue d'un accident sur une installation classée,
- Prendre connaissance du retour d'expérience sur le sujet,
- Connaître les documents de référence sur l'organisation des services de l'État en situation post accidentelle ainsi que les guides techniques d'aide à la décision pour évaluer et gérer les impacts environnementaux et sanitaires.

Public cible :

Tout inspecteur des installations classées (DREAL, DRIEE, DD(CS)PP, ...) et tout agent des services de l'État concernés par la gestion en post accident (ARS, DD(CS)PP, police de l'eau, SDIS...)

Stratégie pédagogique :

L'objectif est de sensibiliser le public cible que sont les inspecteurs des installations classées, ainsi que tous services de l'État concernés, à la prise en compte et à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires en situation post-accidentelle – cas des accidents technologiques. La formation étant susceptible d'accueillir différents services de l'État, la stratégie pédagogique favorisera les échanges entre les stagiaires afin de les faire travailler sur une étude de cas pour leur présenter au fur et à mesure de la formation les outils d'aide à la gestion en situation post accidentelle.

Éléments du contenu :

a - Un **cas concret** de gestion des impacts en post accident (retour d'expérience par une DREAL ayant eu un événement en lien avec le post accident) qui pourra servir de fil rouge à la formation.

Outils à disposition : Fiche retour d'expérience

b - Une **présentation de la circulaire interministérielle du 20 février 2012 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle, du guide interministériel sur l'organisation des services de l'État en situation post accidentelle** et des documents et procédures locales élaborées pour une déclinaison du guide national.

Outils à disposition :

- *Guide de gestion de l'impact environnementale et sanitaire en situation post-accidentelle – cas des accidents d'origine technologique – méthode générale + guide spécifique ICPE*
- *Prescriptions types à inclure dans un arrêté de mesures d'urgence pour la gestion des impacts environnementaux et sanitaires en situation post-accidentelle*

c - Une **présentation des outils techniques à disposition** des DREAL sur la gestion post accidentelle et une **sensibilisation à la stratégie de prélèvements** en situation post accidentelle.

d - Il est envisageable de prévoir une **intervention d'une ARS, SDIS ou DD(CS)PP** pour échanger sur leurs missions, leurs moyens sur cette thématique (éventuellement participation de l'échelon national : direction générale de la santé, direction générale de l'alimentation, direction générale sécurité civile)

2 - Durée de la formation

La prestation se déroulera sur 2 jours ouvrés consécutifs, à l'exclusion du mercredi.

3 - Semaines prévisionnelles de la prestation

La session se tiendra dans une des semaines suivantes : **40, 41, 42, 45 ou 46**, au ministère de la transition écologique et solidaire à l'Arche Sud de la Défense.

4 - Règles de la consultation

a - Liste des documents à présenter par les candidats :

- le curriculum vitae du(de la) formateur (rice) et ses références pour des formations de ce type
- la trame de formation incluant les séquences sur l'ensemble de la session et les supports pédagogiques envisagés
- un bordereau de prix indiquant le prix par session HT et TTC en euros en précisant le montant demandé pour les différents aspects de la prestation :
 - préparation (si nécessaire)
 - animation d'une session ;
 - frais de déplacement, d'hébergement et de repas éventuels (possibilité de déjeuner à la cantine du ministère pour 10€ environ)

b - Critères de jugement des offres :

- Prix
- Références du formateur ou de la formatrice
- Méthodologie

5 - Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat signé entre l'Ifore et le(la) candidat(e) retenu(e). Les conditions financières précisées dans ledit contrat ne pourront être supérieures à celles figurant dans l'offre initiale.

6 - Délais de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le 26 juillet 2019 à midi par courriel à l'adresse suivante :

marches.ifore.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.